



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Christèle MERCIER
La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : DUTHU Alexandra
Téléphone : 03 85 21 97 95
Mail : a.duthu@inao.gouv.fr

Monsieur Le Maire
Mairie de Villieu-Loyes-Mollon
95 avenue Charles de Gaulle

Affaire suivie par : Mairie de Villieu-Loyes-Mollon

01800 Villieu-Loyes-Mollon

N/Réf : CM/AS/AD-25-266

Mâcon, le 2 juin 2025

**Objet : Révision générale du PLU
Commune de Villieu-Loyes-Mollon**

Monsieur Le Maire,

Par mail reçu le 03 mars 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision générale sur la commune de Villieu-Loyes-Mollon.

La commune de Villieu-Loyes-Mollon appartient aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Coteaux de l'Ain" et "Volailles de l'Ain".

La commune n'appartenant à aucune aire géographique d'AOP (Appellation d'Origine Protégée), l'INAO n'a pas d'avis formel à émettre. Vous trouverez néanmoins ci-après les observations de l'Institut sur le PLU révisé :

Le développement est prévu prioritairement en densification de l'enveloppe urbaine, dans des espaces interstitiels et encadrés par des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) : 11,74 hectares en tout dont 8,61 hectares sur des espaces agricoles ou naturels. Les règles des 8 OAP mériteraient toutefois d'être précisées en terme de logements à réaliser (28% d'écart entre la fourchette basse et la fourchette haute), certaines surfaces pourraient donc certainement être laissées à l'agriculture.

Après étude du dossier, l'INAO considère que le PLU a une incidence limitée sur les IGP concernées mais vous demande de prendre en considération la remarque formulée ci-dessus.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Christèle MERCIER

Copie : DDT 01